

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 32 (1986)
Heft: 2

Rubrik: La Suisse au fil des jours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

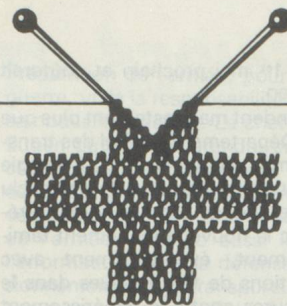
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

par Danièle Dubacher



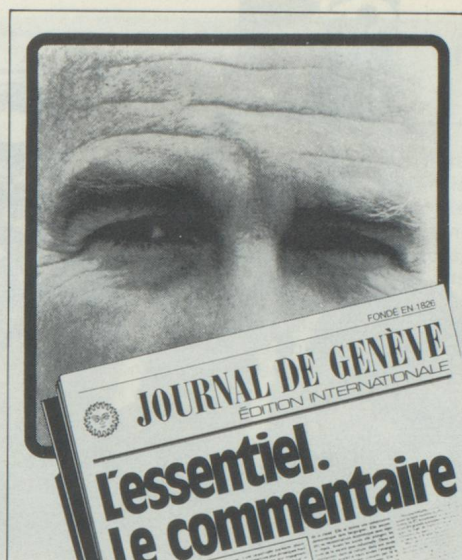
Décembre

8. L'incendie de forêt du Luzisteig, à la frontière du Liechtenstein, est finalement éteint. Le feu avait été bouté par notre armée, il y a 3 jours, alors qu'elle effectuait des tirs de roquettes dans la zone. En octobre, à la suite d'exercices semblables, 4 hectares avaient déjà été détruits par le feu dans le canton de Saint-Gall.
9. Le nouveau « M. Culture » est nommé (voir notre n° 1). Il s'appelle Alfred Défago. Agé de 43 ans, originaire de Val-d'Illiez (VS), docteur ès lettres, il est actuellement rédacteur en chef de l'information à la radio alémanique. L'Office de la Culture dispose d'une trentaine de collaborateurs et gère un budget de 72 millions de francs.
9. Au souhait d'un conseiller national argovien d'imposer la diffusion de l'hymne national à la fin des programmes de télévision, le Conseil fédéral se contente de rappeler qu'il n'intervient pas dans la conception des programmes.
10. L'Assemblée générale des Nations Unies choisit, pour occuper le poste de haut-commissaire aux réfugiés, le lausannois Jean-Pierre Hocké qui était jusqu'à présent le patron des délégués de la Croix Rouge internationale. C'est la troisième fois, depuis la fondation du HCR en 1951, qu'un Suisse se retrouve à la tête de cette organisation qui n'a cessé de croître en raison du nombre toujours plus important de réfugiés.
10. A l'occasion de la Journée des droits de l'homme, les 3 Eglises nationales en appellent à un engagement dans la lutte contre la torture et à une pratique de l'asile humaine. L'interdiction de la torture, qui figure dans la Déclaration des droits de l'homme est méprisée précisément par les pays d'origine des réfugiés qui cherchent asile en Suisse.
10. Amnesty International dépose à Berne une pétition munie de 80'000 signatures. Elle demande aux autorités fédérales « d'intensifier les efforts déployés pour abolir la torture, tant au sein des organisations internationales que dans les relations bilatérales » et « d'accorder une grande importance au problème de la lutte contre la torture lors de la négociation d'aides économique et financière ».
11. Au terme de 3 jours de débats, le Grand Conseil tessinois dit oui au Centro universitario della Svizzera italiana (CUSI), par 59 voix contre 11 et 3 abstentions. Dès 1844, le Tessin a parlé de mettre sur pied son université. Le projet jugé irréalisable (coût trop élevé, difficulté de recruter un nombre d'élèves suffisant et avantage pour les Tessinois d'aller étudier hors des frontières cantonales) laisse la place à une idée plus modeste : celle d'un Centre universitaire de la Suisse italienne, destiné aux études régionales et à la recherche scientifique.
11. Alphons Egli est élu Président de la Confédération pour 1986 (198 voix sur 238 bulletins délivrés. Pierre Aubert sera vice-président du Conseil fédéral (168 voix sur 237 bulletins).
11. Le Conseil des Etats approuve à l'unanimité le programme d'armement 1985. Les dépenses se montent à 655 millions de francs et sont essentiellement destinées aux troupes d'aviation et de DCA.
12. On apprend qu'un pharmacien biennois, Joseph Steiner, décédé en 1983, a légué sa fortune de 11 millions de francs à une fondation qui porte son nom et qui devra attribuer chaque année un prix de 400'000 francs à un chercheur spécialisé dans la lutte contre le cancer.
12. Le Conseil des Etats donne le feu vert à la création d'un poste de délégué pour les réfugiés (entrée en fonctions : 1^{er} mars 1986). Le fribourgeois Pierre Dreyer voit en lui un sauveur : « C'est notre nouveau Winkelried ! ».
13. Selon un communiqué du parti radical, 92 conseillers nationaux fournissent une contribution personnelle à la lutte contre la pollution atmosphérique : ils roulent avec une voiture équipée d'un catalyseur, ou ils en ont commandé une, ou encore ils ont renoncé à leur véhicule.
15. Le président de la République d'Italie, M. Cossiga, et le président de la Confédération, M. Furgler évoquent, à titre privé, des questions bilatérales au Tessin. Les échanges culturels entre la Suisse et l'Italie, le rôle des deux pays en Europe, ainsi que la dette des pays du tiers monde figurent au programme de la visite.
16. Le Conseil fédéral décide l'entrée en vigueur, au 1^{er} mars prochain, d'une ordonnance sur la protection de l'air. Celle-ci impose des mesures draconniennes aux industries « sales ». Elle prévoit aussi la réduction des tarifs des transports publics et une imposition supplémentaire des carburants et huiles de chauffage.
16. Le Conseil fédéral accepte, sous forme de postulat, une motion tessinoise demandant un impôt sur les machines qui permettent d'économiser la main-d'œuvre. Motif : l'automatisation diminue les emplois et rend plus difficile le financement de l'AVS.
17. Le Conseil des Etats refuse à seulement une voix de majorité (17 à 16) un crédit de 100'000 francs voté par le Conseil national à l'intention du Département militaire fédéral. Il aurait dû permettre à ce dernier de former 5 ou 6 spécialistes des problèmes du désarmement dont la Suisse aurait pu proposer les services à des puissances désireuses de faire vérifier tel accord de contrôle des armements.

18. Le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie communique à Radio Lora, une radio locale alternative zurichoise, qu'elle viole l'ordonnance fédérale sur les radios locales en sollicitant, par le biais des ondes, des dons d'argent pour « l'achat d'armes en faveur de mouvements d'indépendance en Amérique centrale ». Ces appels violent un accord international de 1936 concernant « l'utilisation de la radio dans l'intérêt de la paix ».
19. Afin d'encourager les invalides à s'insérer dans la vie active, le Conseil des Etats décide d'ajouter un troisième type de rentes invalidité. Une demi-rente dès 50 % d'invalidité (ou dès 33 % dans les cas graves), trois quarts de rente dès 60 %, une rente entière dès 70 %. Jusqu'à présent, il n'existait que la demi-rente et la rente complète.
20. En coupe du monde de ski, à l'occasion du slalom géant de Kranjska Gora (YU), le skieur de Morgins, Joël Gaspoz, renoue avec la victoire après une attente de 4 ans et 12 jours.
20. 400 personnes se réunissent dans une église de Berne pour manifester leur solidarité avec les réfugiés tamouls. Ils demandent à Mme Kopp de renoncer, dans la situation présente, à renvoyer au Sri Lanka les Tamouls dont la demande d'asile a été rejetée.
20. Par un accord la Suisse met à disposition de la République de Madagascar une aide à la balance des paiements, non remboursable, de 10 millions de francs. Cette contribution, qui rejoint une action de solidarité internationale, servira à financer des matières premières, des pièces de rechange et des produits semi-fabriqués.
22. Dans un message adressé à ses ouailles pour Noël, Mgr Pierre Mamie, évêque de Fribourg, Lausanne et Genève, dénonce la politique fédérale des réfugiés et répète son serment d'accueillir les étrangers : « Je vous demande d'avoir des maisons, des fenêtres, des portes toujours ouvertes, toujours plus ouvertes ».
23. L'Office fédéral de la statistique nous apprend que le canton du Jura a conservé en 1984, le triste record du plus faible revenu cantonal par habitant (22'917 fr.). A l'autre extrémité, Zoug demeure au premier rang (45'391 fr.).
23. Selon un sondage effectué pour le journal Coopération, 51 % des Suisses seraient adversaires de l'adhésion de la Suisse à l'ONU et 44 % en seraient partisans. Sur cette question, les Alémaniques, avec 61 % d'opposants, majoriseraient les Romands et les Tessinois, favorables à 58 %.
24. Afin de diminuer la circulation automobile, de créer un attrait touristique supplémentaire, les autorités de Crans-Montana décident que désormais et pour une période d'essai de trois ans, les bus des transports publics seront gratuits sur le Haut-Plateau. La gratuité est étendue à l'ensemble de l'année et à tous les usagers.
27. Un drapeau soviétique est piétiné puis brûlé par un groupe d'Afghans qui manifestent devant le Palais des Nations à Genève. Cette manifestation rappelle le 6^e anniversaire de l'intervention soviétique en Afghanistan.
28. A Coire, le conseiller fédéral Léon Schlumpf fait l'éloge des sportifs suisses de 1985, les skieurs Firmin Zurbriggen et Michela Figini. Il déclare que les sportifs d'élite ne sont pas seulement des modèles pour la jeune génération fervente de sport, mais qu'ils sont aussi des pionniers du sport de jeunesse, de masse et de santé.

Janvier 1986

- 1^{er}. Changement à la tête de l'armée. Le commandant de corps Eugen Lüthy (58 ans) succède à Jörg Zumstein au poste de chef de l'état-major général.
- 1^{er}. Les nouvelles lois : Adaptation des rentes au renchérissement, augmentation des amendes d'ordre infligées aux usagers de la route, contrôle obligatoire des gaz d'échappement, nouvelle mouture du Service complémentaire féminin, traitement plus sévère des faux réfugiés.



Le quotidien suisse d'audience internationale

vous propose :

chaque jour, toute l'information sur l'actualité suisse, la politique, la culture, les loisirs, vous permettant ainsi de garder un contact avec la mère patrie; une analyse rigoureuse et indépendante des grands événements internationaux, leur portée et leurs conséquences sur le monde de demain; une chronique des bourses suisses et mondiales et un reflet dynamique de la vie économique;

chaque semaine, des chroniques de synthèse et le « Samedi littéraire », supplément littéraire et artistique, unique dans la presse suisse d'expression française.

L'abonnement direct vous assure la continuité de la livraison de votre journal, tout en vous offrant la possibilité de réaliser une appréciable économie, ainsi qu'en témoigne le tarif ci-après :

FRANCE	<input type="checkbox"/>	12 mois	<input type="checkbox"/>	6 mois
(règlement sur compte bancaire à Paris)				
édition quotidienne		FF 1040.-		FF 625.-
(Six numéros par semaine, y compris supplément littéraire)				
édition hebdomadaire		FF 225.-		FF 115.-
(numéro du samedi/dimanche, avec supplément littéraire)				

Souscription à l'administration du Journal de Genève, case postale 439, CH-1211 Genève 11, ou par télex: 422 214.

Le Journal de Genève est en vente en France dans tous les kiosques portant le panonceau « Press international », et par l'intermédiaire de son distributeur Transports-Presse, 5, rue d'Argout, 75002 Paris, tél. 42 36 54 55.



De gauche à droite : Monsieur Max Du Bois, Monsieur l'Ambassadeur François de Ziegler et Monsieur Jean-Léonard de Meuron, Président de Belles-Lettres lors de la réception à l'ambassade de Suisse

Paris est à Belles-Lettres

Lorsqu'une solide et vénérable vieille branche atteint 101 ans, il s'impose de l'en féliciter. Ainsi, Belles-Lettres of Newcastle s'est rendue à Paris le 19 décembre 1985 pour remettre un Ruban d'Honneur brodé par l'aiguille magique de Mademoiselle Marguerite Huguenin à Max Du Bois, Ancien Bellettrien originaire du Locle, domicilié dans la capitale française et ingénieur au civil.

Après avoir dû affronter plusieurs services d'ordre coriaces, arborant leur fière bannière, les membres virils pénétrèrent à 11 h 30 pétantes dans les salons miroitants de l'Ambassade de Suisse, sise 142, rue de Grenelle. Reçus en grande pompe (l'Ambassadeur François de Ziegler, Ancien Bellettrien de la section de Genève, et l'Attaché culturel Simon de Dardel, ancien Bellettrien de la section de Lausanne, chaussés respectivement du 47 et du 48), ils investirent bruyamment les lieux. Au timbre pétillant du « Sapin vert », ils ingurgitèrent, bulles itou, le non moins pétillant Champagne et, voluptueusement vautreés dans leurs fonds moelleux, les petits canapés rouges et verts offerts par la très hospitalière Ambassadrice Sabine de Ziegler.

Ceint pour l'occasion de son plus beau ruban bicolore, l'Ambassadeur empoigna le premier la parole, l'envoya par une passe adroite en direction du Président fraîchement élu Jean-Léonard de Meuron ; l'ayant attrapée au vol, il la propulsa à son tour vers son acolyte Olivier Bauer. Celui-ci la rendit agilement au Président qui, après lecture du message enflammé du Président des Anciens François Jeanneret, et après quelques mots de l'Ancien Bellettrien de Paris Jean-Pierre Marti, la fit voltiger jusque dans les bras du lauréat Du Bois. S'y agrippant, ce dernier exprima sa satisfaction avec humour, d'une voix émue et tonitruante. Et après avoir entonné un « Qu'il vive ! » à en tirer des larmes à un Zofingien, l'assemblée se dissolut.

Ce soir-là, on chanta la messe enlacée en liesse dans les lacets enchevêtrés des catacombes.

missa canta est.

J-L. M.

Discours prononcé par le Président le 19 décembre 1985, à l'occasion de la remise du Ruban d'Honneur à Max Du Bois, à l'Ambassade de Suisse à Paris

Monsieur l'Ambassadeur, chers Bellettrien, chers amis. Les circonstances qui nous réunissent aujourd'hui sont de celles dont la gravité ne peut échapper qu'à ceux dont la légèreté et l'incompréhension constituent un conglomérat d'ignorance que nous voulons croire indépendant de leurs justes sentiments.

L'exemple glorieux de ceux qui nous ont précédés dans le passé doit être unanimement suivi par ceux qui continueront dans un proche et lumineux avenir un présent chargé de

promesses que glaneront les générations futures délivrées à jamais des nuées obscures qu'auront en pure perte essayé de semer sous leurs pas les mauvais bergers que la constance et la foi du peuple en ses destinées rendront vaines et illusoire.

Ceci devait être dit et l'a été, voilà pourquoi je me suis décidé à vous dire ce qui précède et ce qui va suivre, sans préjudice de ce qui est au milieu, car si ces quelques phrases tombent dans l'oreille d'un Zofingien, ce n'est certainement pas lui qui me donnera tort ; encore qu'il soit prouvé que si l'on a quelquefois tort d'avoir raison, on a rarement raison d'avoir tort, à tort ou à raison, mais on n'y peut rien et encore moins quelque que tout autre.

Mais rassurez-vous, je ne vous en parlerai pas dans le mauvais sens : d'ailleurs, à tout

prendre, il n'y a pas de mauvais sens, sauf peut-être quelquefois dans le bon, mais cela dépend de la sauce à laquelle on le traite et du point de vue que l'on a par rapport à l'idée que l'on s'en fait.

Etre réunis dans ce lieu si bien entretenu et si propre à la cérémonie bellettrienne qui s'appête est pour nous un honneur dont le vert de l'espoir épouse en grande pompe la rougeur naissante pour former le couple parfait de nos vénérées couleurs. Ceci est un grand jour qui, même de nuit, restera ancré à tout jamais dans notre port bellettrien.

Il succomba pour la première fois au charme subtile, enivrant capiteux et pour tout dire irrésistible de la belle Belles-Lettres alors que ce siècle n'était encore qu'un bambin. Par monts et par vaux, vaches, cochons, couvées, il parcourt depuis lors à grandes enjambées l'espace et le temps, celui à qui nous devons d'être ici en ce jour. Du Pays de Neuchâtel, il émigre à Zurich, puis à Paris, de Paris à Antibes.

Alors que des empires s'écroulent, il construit ; tandis que partout en Europe l'on arme les peuples, lui ingénieur civil polytechnicien en fait de même avec le béton ce qui, vous en conviendrez, est nettement moins dangereux.

Au milieu des tourmentes de ce siècle où tout s'embrase, il sait préserver une flamme, la vraie, celle qui dure et jamais chez lui ne faiblira : la flamme bellettrienne. Qui mieux que lui incarne aujourd'hui les valeurs et l'esprit de Belles-Lettres ?

Ses proches connaissent son humour quasi-légendaire, son amour de la vie et des fleurs qu'il lui a été donné de cueillir au cours de son déjà long cheminement.

En sa présence, nous constatons l'amitié qui, faisant fi de l'espace et du temps, unit tous les Bellettrien, du cadet à l'aîné. Nous retrouver, jeunes Neuchâtelois, grâce à lui parmi vous nous fournit, chers Anciens Bellettrien, la preuve de la vitalité de l'éternelle Belles-Lettres, pour autant qu'il soit utile d'en apporter encore une quelconque preuve.

Nous tenons à remercier aussi chaleureusement que la saison nous le permet les Balayeurs, le Concierge, le Portier et le Personnel de l'Ambassade de Suisse pour leur accueil en ce bourgeon parisien de notre patrie, sans oublier bien sûr Monsieur l'Ambassadeur.

C'est pourquoi, Messieurs et Mesdames, je lève mon verre en formant le vœu sincère et légitime de voir bientôt se lever le froment de la bonne graine sur les champs arrosés de la terre nourricière, reflet intégral d'un idéal et d'une mystique dont la liberté et l'égalité sont les quatre points cardinaux en face d'une fraternité massive, indéfectible, indestructible et légendaire.

Nous sommes heureux et fiers de pouvoir remettre aujourd'hui à notre doyen Max Du Bois de la part de notre société le Ruban d'Honneur, de loin préférable à celui de l'infamie.

Et la société d'entonner en chœur : « Qu'il vive ! »

Ce discours se termina par celui d'Olivier Bauer que, faute de place, nous ne pouvons reproduire. Réd.